

Règlement « GRAND JEU ANNIVERSAIRE CASEO»

Article 1 : Société organisatrice

CENTRALE CASEO dont le siège social est situé **212 route de Béthune, Parc de la Pépinière à Sainte Catherine (62223)**, immatriculée à ARRAS sous le numéro de **RCS 2009 B 00861**, organise un grand jeu gratuit sans obligation d'achat en magasin à partir du 21 janvier 2026 et dont la date de fin d'opération est fixée au 07 février 2026 (dates définies selon la liste des magasins participants). Possibilité aussi d'un jeu en ligne www.caseo-concours.com organisé à partir du 12 janvier, jusqu'au 07 février 2026.

L'opération est intitulée : GRAND JEU ANNIVERSAIRE CASEO

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Le jeu concours en magasin et en ligne est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, cliente ou non auprès des magasins CASEO, et selon liste des magasins.

2.2 La participation au tirage au sort implique la remise du bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet par le participant, dans les magasins CASEO participants. À ce titre, le bulletin de participation correspond au coupon disponible en magasin. Ce coupon aura lieu d'être obligatoirement complété des champs nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.3 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, PACS ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.4 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.5 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2.6 Le participant doit être majeur à la date du dépôt de son bulletin de participation en magasin et sur le jeu en ligne.

Article 3 : Modalité de participation

Pour le jeu en magasin :

- Le participant remplit et dépose un bulletin de participation dans l'urne disponible dans les magasins CASEO participants (liste des magasins jointe à ce règlement).
- Les bulletins doivent comporter les informations suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail.
- Un participant ne peut jouer qu'une seule fois, tous magasins confondus.
- La période de participation est fixée selon les dates de l'opération du magasin (liste & dates des magasins participants jointe à ce règlement).

Pour le jeu en ligne :

- Les participants peuvent jouer sur www.caseo-concours.com pour tenter de gagner des lots en instant gagnant.
- Un participant ne peut jouer qu'une seule fois en ligne.
- La période de participation est du 12 janvier, jusqu'au 07 février 2026.

Article 4 : Sélection des gagnants

1. Règle de non-cumul des gains :

- Un participant ne peut gagner qu'un seul lot (tous types de gains confondus). Si un participant est désigné plusieurs fois, seul le premier gain sera attribué, les autres seront annulés.

2. Procédure pour les gagnants :

- Les gagnants du tirage au sort (jeu en magasin) et des instants gagnants (jeu en ligne) seront contactés par téléphone ou e-mail.
- En cas de non-réponse dans un délai d'un mois après la prise de contact, le gagnant sera

- considéré comme ayant renoncé à son lot.
 - Les gagnants devront fournir une pièce d'identité pour valider leur gain. Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la participation et/ou le remboursement des lots déjà attribués.
- 3. Utilisation des données personnelles :**
- Les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, villes et départements de résidence dans le cadre de communications publi-promotionnelles, sans compensation supplémentaire au-delà du lot gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répondait pas aux critères du présent règlement, son gain ne lui serait pas attribué. Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge, ses coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de sa participation. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi des documents encadrant la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotation

Jeu en magasin :

- **1 grand prix par tirage au sort, 1 gagnant sur l'ensemble des magasins participants :**
- Un voyage de rêve en Tanzanie : 7 nuits en chambre double standard, en formule tout inclus, avec assurances multirisques incluses, pour deux personnes, au départ de Paris le 02/06/2026 (ou une autre destination d'une valeur équivalente, soit 4 500 € TTC).

Le tirage au sort sera effectué en fin d'opération.

- 1 appareil à fondue TEFAL 8 personne 89.99€ TTC
- 1 appareil à croque-monsieur, gaufres LAGRANGE valeur 129.99€ TTC
- 1 Air Fryer NINJA valeur 229.99€ TTC
- 1 extracteur de jus NINJA valeur 139.99€ TTC

Le tirage au sort sera effectué en fin d'opération.

Jeu en ligne :

- **Dotations en instant gagnant :**

- 1 appareil à fondue TEFAL 8 personne 89.99€ TTC
- 1 appareil à croque-monsieur, gaufres LAGRANGE valeur 129.99€ TTC
- 1 Air Fryer NINJA valeur 229.99€ TTC
- 1 extracteur de jus NINJA valeur 139.99€ TTC
- 324 bons d'achat de 500 € TTC (valables pour un minimum de 2 500 € TTC d'achats, hors pose, séries limitées et promotions en cours, dans le magasin émetteur, avec une validité de 6 mois à compter de leur émission). Ce bon d'achat est valable uniquement dans le magasin émetteur, et ne pourra en aucun cas donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement.
-

Les valeurs des lots sont indiquées à titre indicatif sur la base des prix publics TTC généralement constatés à la date du 01/01/2026. Ces prix peuvent varier selon les enseignes et ne sauraient engager la responsabilité de l'organisateur.

Les participants peuvent jouer en magasin ou en ligne, en cas de gains cumulés, le gagnant ne peut cumuler les dotations. Le premier lot gagné sera le seul délivré au participant. Le 1^{er} gain annule donc les suivants, si par hasard le nom du participant sortait plusieurs fois (l'utilisation de plusieurs adresses e-mail, entraînera également l'annulation de la participation et/ou le remboursement des lots déjà attribués).

Article 6 : Acheminement du lot

À la suite de sa participation et en cas de gain comme décrit aux présentes, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires à la remise de son gain via un appel ou un email dans les 90 jours (hors week-end et jours fériés), à partir du résultat du tirage au sort. CASEO prendra contact avec le gagnant, une fois vérification faite de son identité et des renseignements communiqués pour toutes les modalités nécessaires à la participation au « GRAND JEU ANNIVERSAIRE CASEO ».

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'impossibilité de prévenir le gagnant à cause de coordonnées inexactes du fait de la négligence du gagnant. Si la dotation n'a pu être remise à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour ses coordonnées, etc. ...), il restera définitivement la propriété de l'organisateur.

Le gain ne sera pas interchangeable contre une quelconque valeur monétaire. Il ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que le gain n'est pas transmissible à une autre personne. La vente ou l'échange de dotations sont strictement interdits.

Le grand gagnant du voyage devra avoir effectué sa réservation avant septembre 2026 auprès de l'agence de voyage donnée par Caséo, sans cela le gain sera perdu.

La valeur indiquée pour les dotations correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 7 : Dépôt du règlement

À compter de la date de la mise en place du « GRAND JEU ANNIVERSAIRE CASEO », la participation au Tirage au Sort fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de la SCP GUEPIN PIQUE, Huissiers de Justice Associés à LILLE (59000) 16 rue du Palais de Justice. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

Caséo 212 route de Béthune, Parc de la Pépinière à Sainte Catherine (62223) ou en magasin.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au tirage au sort, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, téléphone et mail). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à la remise du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques au besoin. En participant au Tirage au sort, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information ou de promotion commerciale de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits ou si vous souhaitez accéder, rectifier ou supprimer les informations qui vous concernent, il vous suffit de l'exprimer par écrit à : CENTRALE CASEO dont le siège social est situé **212 route de Béthune, Parc de la Pépinière à Sainte Catherine (62223)**

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Tirage au sort doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : CENTRALE CASEO dont le siège social est situé **212 route de Béthune, Parc de la Pépinière à Sainte Catherine (62223)**.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Liste des adhérents participant au GRAND JEU ANNIVERSAIRE, par dates d'OP

1	ESTEVE	Castres	du 21 au 24 janvier
		Albi	du 21 au 24 janvier
		Peyrens	du 28 au 31 janvier
		Pamiers	du 28 au 31 janvier
		Narbonne	du 21 au 24 janvier
1	LANGUEDOC M	JACOU	du 21 au 24 janvier
1	SPECIMEN	Montélimar	Du 21 janvier au 7 février
		Aubenas	
		Crest	
		Beaumépliant	
		Ancone	
		Davezieux	
		Valence	
		Avignon	
1	MIDOL	Chaponost	du 28 au 31 janvier
	CODIGREG	St Priest	du 21 au 24 janvier
1	MD	Égrève	du 21 au 24 janvier
		Mâcon	du 21 au 24 janvier
		Chalon-sur-Saône	du 21 au 24 janvier
		Chambéry	du 21 au 24 janvier
		Annecy	du 21 au 24 janvier
		Crolles	du 21 au 24 janvier
1	MDG	Auch	du 28 au 31 janvier
		Isle Jourdain	du 28 au 31 janvier
1	MONTE BIANCU	Ajaccio	du 21 au 24 janvier
1	DO ARISTIDE BARREAU	Le Poiré s/vie	du 21 au 24 janvier
		Challans	du 28 au 31 janvier
		Carquefou	du 21 au 24 janvier
1	BSD	Pontchâteau	du 21 au 24 janvier
		Pornic	du 28 au 31 janvier
1	DO ANGOULEME	Angoulême	du 21 au 24 janvier
		Barbezieux	du 28 au 31 janvier
	DEFI MENUISERIES	Cognac	du 28 au 31 janvier
1	DELCAZ	Ibos	du 21 au 24 janvier
	PYRÉNÉES MENUISERIES	Lons	du 28 au 31 janvier
		Bayonne	du 28 au 31 janvier
1	HODELIA	Champagnole	du 28 au 31 janvier
		Perrigny	du 28 au 31 janvier
1	DESCAMPS	Villeneuve d'Ascq	du 21 au 24 janvier
		Valenciennes	du 21 au 24 janvier
		Arras	du 21 au 24 janvier
1	ALFA MENUISERIE	Périgny	du 21 au 24 janvier

1	REFLEX MENUISERIE	Bernay	du 23 au 26 janvier
1	ALU PERPIGNAN	Perpignan	du 28 au 31 janvier
1	MENUISERIE VIDAL	St Vite	du 28 au 31 janvier
1	VILVERT	Veauche	du 21 au 24 janvier
		Riorges	du 21 au 24 janvier
		Montbrison	du 21 au 24 janvier
1	MMSM	Poilley	du 28 au 31 janvier
		Granville	du 28 au 31 janvier
		Rennes	du 28 au 31 janvier
		Coutances	du 28 au 31 janvier
		St Malo	du 28 au 31 janvier
1	NVLLE DECORISOL	Tourlaville	du 28 au 31 janvier
	DECORISOL	Fleury	du 28 au 31 janvier
1	LUMSOL	GAP	du 28 au 31 janvier
		Briançon	du 28 au 31 janvier
1	ADEQUATE FERMETURE	Gisors	du 28 au 31 janvier
		Noailles	du 28 au 31 janvier
		Gournay	du 28 au 31 janvier
		Camon	du 21 au 24 janvier
1	STARGESTCOM	Orléans	du 21 au 24 janvier
1	CHD	Avermes	du 28 au 31 janvier
1	LAVAUD	St Yrieix	du 21 au 24 janvier
1	RG OUVERTURES	St Marcel	du 28 au 31 janvier
1	ROUSSEL CSF	Bonneval	du 28 au 31 janvier
1	ETS DURAND	Saintes	du 28 au 31 janvier
		Vaux-sur-Mer	du 28 au 31 janvier
1	JUNET	St Romain de Popey	du 21 au 24 janvier
1	MBO	AUXERRE	du 21 au 24 janvier
1	L2N	ANGERS	du 21 au 24 janvier
1	DECOMAT	Bergerac	du 28 au 31 janvier
1	Soulhie	Gourdon	du 28 au 31 janvier
		Sarlat	du 28 au 31 janvier
1	STYLBAIE	Plaintel	du 28 au 31 janvier
1	BOURBON/ROBIN	Veigné	du 28 au 31 janvier